

Énergie : interdiction d'achat de carburant conditionné en bidon

La préfecture du Gers communique



Énergie : interdiction d'achat de carburant conditionné en bidon

Certaines stations-service du Gers connaissent des difficultés d'approvisionnement : le nombre de stations-service en rupture totale mais temporaire de carburants est de l'ordre d'une quinzaine sur les 67 du département.

Depuis quelques jours, une surconsommation de carburant liée au stockage de précaution est observée. Aussi, afin de limiter ce phénomène de stockage de carburant et de permettre au plus grand nombre d'automobilistes de se ravitailler, Xavier Brunetière, préfet du Gers, interdit la vente et l'achat de carburant conditionné en bidon, dès maintenant et jusqu'à disposition contraire.

L'arrêté impose les mesures suivantes :

La vente, l'achat, la distribution et le transport de carburants (essence, éthanol, gazole, GPL) dans tout récipient transportable (jerricans, bidons...) sont interdits sur l'ensemble du territoire du département du Gers.

Les détaillants, gérants et exploitants des stations-service, notamment celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburant, prennent les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

Le préfet du Gers invite chaque conducteur au respect de ces consignes et à la maîtrise des achats de carburant, en particulier pour éviter tout surstockage.